



REGLEMENT DU GRAND PRIX DES JEUNES

SAISON 2021/2022

Le **Grand Prix des Jeunes de la Vienne** est ouvert aux filles et aux garçons de la catégorie de poussin à junior 1^{ère} année.

Il comprend les épreuves suivantes :

- Quatre tournois sur une après-midi avec une formule individuelle qualificative à une journée finale qui se déroulera sur une journée

Le règlement des quatre tournois individuels

Article 1 :

Tous les tableaux sont mixtes.

Article 2 :

Les différents tableaux des tournois :

Tableau 1 : De 500 à 530 points

Ouvert aux jeunes nés en 2013, 2014 et plus, ayant un classement compris entre 500 et 530 points (les licences promotionnelles seront exceptionnellement acceptées comme pour le tournoi de détection départemental ; pour les jeunes ayant des licences « promos » les résultats ne seront pas enregistrés sur SPID, donc pas de passage en module « traditionnel ». Les rencontres entre jeunes déjà en licences traditionnelles seront enregistrées sur Spid). Le joueur se gagnant de ce tableau monte dans le tableau N°2, sa licence deviendra obligatoirement « traditionnelle » lorsqu'il/elle jouera dans le tableau N°2

Tableau 2 : De 500 points à 530 points

Ouvert à tous les jeunes nés en 2011 et 2012 ayant un classement compris entre 500 et 530 points.

Tableau 3 : De 500 points à 530 points

Ouvert à tous les jeunes nés en 2009 et 2010 ayant un classement compris entre 500 et 530 points.

Tableau 4 : De 500 points à 530 points

Ouvert à tous les jeunes nés en 2006, 2007 et 2008 ayant un classement compris entre 500 et 530 points.

Tableau 5 : De 531 pts à 650 points

Ouvert à tous les jeunes ayant un classement compris entre 531 et 650 points.

Tableau 6 : 651 points et plus

Ouvert à tous les jeunes ayant un classement de 651 points et plus.

Article 3 :

Le montant de l'inscription est de **3€** par jeune et par tournoi, la participation à la journée finale est gratuite.

Article 4 :

Les classements retenus sont ceux du début de saison 2021/2022, une actualisation sera faite en fonction des nouveaux classements de la seconde phase (janvier 2022).

Article 5 :

Un jeune peut s'inscrire dans un tournoi dans la catégorie de classement immédiatement supérieure tout en sachant qu'il devra alors participer aux autres tournois de la saison dans cette même catégorie.

Article 6 :

Les juges arbitres devront adapter la formule de la compétition en fonction du nombre de joueurs inscrits le jour de l'épreuve et faire jouer impérativement les places de 1 à 8.

Au premier tour : établir un classement aux points de la licence.

À partir du deuxième tour, les 8 meilleurs classés aux points de la licence sont placés têtes de série 1 à 8 ; les autres joueurs sont placés en effectuant un tirage au sort. En cas d'égalité de points licence pour les têtes de série, on prend les points gagnés au Grand Prix des Jeunes lors des tours précédents.

La formule conseillée, si le nombre de joueur le permet est celle-ci :

- Poules de 3,
- Les 1er et 2ème des poules se qualifient dans le tableau principal,
- Les perdants de la 1ère partie du tableau principal sont reversés dans la consolante 1,
- Les 3^{ème} des poules sont placés dans la consolante 2.

Article 7 :

Les points marqués seront fonction de la place obtenue. Les points seront attribués comme suit :

1 ^{er}	100 pts	7 ^{ème}	40 pts
2 ^{ème}	90 pts	8 ^{ème}	30 pts
3 ^{ème}	80 pts	9 ^{ème} à 16 ^{ème}	20 pts
4 ^{ème}	70 pts	17 ^{ème} à 32 ^{ème}	10 pts
5 ^{ème}	60 pts	33 ^{ème} et plus	5 pts
6 ^{ème}	50 pts		

Article 8 :

Une lettre sera attribuée pour les points des différents tableaux : (exemple 100 A pour le 1^{er} du tableau A).

- tableau 1, 2, 3 et 4 (500-530 points) → Lettre A
- tableau 5 (531-650 points) → Lettre B
- tableau 6 (651 points et plus) → Lettre C

Une conversion de points sera faite automatiquement lors d'un changement de tableau à mi-saison. Cette conversion sera effectuée de la manière suivante :

Ex : Points B = 50% des points A

Ex : Si un joueur du tableau 1 marque 150 A lors des 2 premiers tours du GPJV, s'il change de catégorie (progression de son classement licence points), il passera dans le tableau 5 où il obtiendra automatiquement 50% de ces 150 points A soit 75 points B.

Article 9 :

Lorsqu'un joueur gagne son tableau, il monte obligatoirement dans le tableau immédiatement supérieur (tableau 1 → tableau 2 ; tableau 2 → tableau 3 ; ...).

Article 10 :

Tout joueur absent à un tournoi pour raison pongiste supérieure obtiendra la moyenne des points marqués aux autres tournois.

Article 11 :

Les quatre premiers du tableau principal recevront une médaille. Les trois meilleures filles recevront une médaille. Les premiers des tableaux des consolantes 1 et 2 recevront un goodies (cadeau promotionnel).

Article 12 :

Les balles utilisées seront obligatoirement des balles plastiques, elles seront fournies par les clubs organisateurs de la compétition.

Article 13 :

Les jeunes doivent être obligatoirement en tenue sportive (basket, short et tee-shirt ; tenue règlementaire).

Article 14 :

Si un tableau comprend trop de joueurs, le comité se réserve le droit de diviser ce tableau en deux tableaux de taille identique (sauf nombre impair auquel cas un tableau aura un joueur de plus). Dans ce cas pour chaque tableau les règles standard s'appliqueront, notamment celles concernant les points et les montées dans le tableau supérieur.

Article 15 :

Compte tenu des consignes sanitaires actuellement en vigueur, et sous réserve de modifications ultérieures (fédérales ou préfectorales):

Le pass sanitaire est obligatoire pour toute personne entrant dans la salle ;

le port du masque est obligatoire, sauf pour les joueurs dans l'aire de jeu ;

Les changements de côtés se font en évitant les croisements ;

L'usage du gel est vivement recommandé à l'entrée de la salle ;

Chaque salle peut avoir des consignes spécifiques, qui s'appliquent alors pour toute la compétition.

Règlement de la journée finale des tournois individuels

Les participants sont répartis dans chaque catégorie en groupes de 16, en suivant l'ordre du dernier classement général des tournois des jeunes. À l'intérieur de chaque groupe, quatre poules de 4 joueurs sont constituées suivant la méthode du tirage au sort par assiettes. Le comité se réserve le droit d'organiser un tableau supplémentaire essentiellement féminin.

Les résultats de cette journée finale sont comptabilisés pour le dernier classement général et la remise des prix a lieu pour :

Récompenses

Les participants au Grand Prix des Jeunes de la Vienne se voient attribuer des points en fonction de leurs résultats. Ces points sont totalisés pour chaque joueur à chaque épreuve et un classement général est établi par catégorie.

Sont ainsi récompensés lors de la journée finale :

- les 8 premiers du classement général pour chaque tableau, (un joueur absent à la journée finale ne pourra pas recevoir son prix, sauf raison pongiste supérieure),

- les 4 premiers des tableaux de la journée finale.

3 trophées définitifs sont attribués :

- au club ayant le plus d'engagés lors des quatre tournois individuels,

- au club ayant les meilleurs résultats sportifs lors des quatre tournois individuels (en ne retenant que le premier de chacune des 6 catégories, journée finale comprise),

- au club ayant engagé le plus grand nombre de féminines lors des quatre tournois.

